

**1.—Nombre total de fonctionnaires fédéraux par province, le 31 mars 1961
et leur rémunération durant l'année terminée le 31 mars 1961**

Détail et province ou territoire	Ministères	Corporations ministérielles	Corporations de mandataire	Corporations de propriétaire	Autres organismes	Total
Fonctionnaires						
Terre-Neuve.....	3,994	239	—	5,027	—	9,260
Île-du-Prince-Édouard.....	1,201	62	—	956	—	2,219
Nouvelle-Ecosse.....	13,696	456	337	5,638	38	20,165
Nouveau-Brunswick.....	6,743	593	115	7,991	22	15,464
Québec.....	29,728	3,221	3,533	30,220	221	66,923
Ontario.....	79,071	7,393	4,842	34,137	904	126,347
Manitoba.....	9,507	663	59	13,908	656	24,798
Saskatchewan.....	6,167	449	22	4,598	19	11,255
Alberta.....	13,174	573	24	6,374	65	20,210
Colombie-Britannique.....	18,854	1,252	183	6,382	66	26,737
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	3,176	7	172	70	—	3,425
A l'étranger.....	2,565	18	13	8,008	9	10,613
Total, fonctionnaires.....	187,876	14,931	9,300	123,309	2,000	337,416
Total, rémunération.....						
	(milliers de dollars)					
	748,202	55,858	44,135	584,120	8,027	1,440,342

Les employés «aux taux courants» occupent un emploi constant assujéti aux règlements concernant les taux courants et reçoivent le salaire normal payé pour un emploi similaire dans la région où ils travaillent. Les règlements édictés sous l'empire de la loi sur l'administration financière régissent le troisième groupe, celui des «officiers et équipages de navires».

Ces trois groupes forment ce qu'on pourrait appeler les employés constants de l'État. Il existe un autre groupe, celui des «employés intermittents et autres», qui occupent des emplois non constants.

Le tableau 5 présente la statistique des services et corporations ministériels, par fonction. La classification fonctionnelle permet d'étudier l'action de l'État indépendamment de l'évolution des cadres administratifs et, par suite, 1° de construire une statistique de l'emploi au gouvernement fédéral qui soit uniforme, sauf légères exceptions, durant un laps de temps assez long, 2° d'établir des comparaisons valables entre les frais de rémunération et de l'État fédéral et des autres échelons de gouvernement, et 3° de déterminer le rapport entre la rémunération et les dépenses globales intéressant chaque fonction.

Le tableau 6 présente une analyse administrative des services et organismes et il en indique les données d'après leur organisation le 31 mars 1961. A cause des changements périodiques des cadres administratifs de l'État, la comparaison chronologique doit se fonder sur le classement par fonction présenté au tableau 5. Bien que la plupart des effectifs d'employés à traitement fluctuent peu au cours de l'année, la Division de l'impôt du ministère du Revenu national augmente beaucoup son effectif en mars et avril à cause de l'afflux des déclarations d'impôt sur le revenu durant cette période, le service législatif engage des surnuméraires à chaque session et plusieurs ministères emploient un nombre considérable d'étudiants durant les mois d'été. Le nombre des employés aux taux courants et de ceux des autres catégories d'emploi atteint son maximum en été et baisse à un niveau inférieur en hiver.